



DISTRICT DU VAL-D'OISE

DE FOOTBALL
FFF

PLAISIR
RESPECT
ENGAGEMENT
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

N° 779 - ÉDITION DU 11 SEPTEMBRE 2026

COMMISSIONS

- Calendriers et Organisation des Compétitions (COC)
- Calendriers et Organisation des Compétitions sections Féminines
- Football pour les enfants
- Football pour les enfants sections Féminines
- Informations et Formations (CDIF)
- Terrains et installations sportives (CDTIS)
- Futsal



6 avenue du Bosquet
95560 Baillet-en-France



01 34 08 11 28

SIRET 323 037 713 00035

APE 9319Z



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°08

Réunion du : Mardi 8 septembre 2026 à 14h00

Président de séance : M. PODAN-MAVOUNZY

Présents : MME. SYLVESTRE – MM. COKGUL - MACINA

Assiste : M. LE RIGOLEUR

Toutes les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de leur notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif du DVOF.

1. AJOUTS / RETRAITS D'ÉQUIPES

SENIORS

580882 – MARCOUVILLE CITY CP (SENIORS D4)

Courriel du 08/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande du club relative à l'engagement d'une équipe supplémentaire en Seniors D4, ainsi que de son souhait de voir cette équipe évoluer à domicile simultanément avec son équipe 1, engagée en Seniors D3/B, avec un coup d'envoi fixé à 17h00.

Considérant la présence d'un exempt dans le groupe Seniors D4/A ;

Considérant que l'ensemble des équipes du club évolue sur l'installation Jean Loustaud et qu'au moins trois équipes sont susceptibles d'y recevoir au cours d'une même journée ;

Considérant que cette installation ne dispose pas d'un éclairage classé et qu'en application de l'article 40.1 du Règlement Sportif du DVOF, aucune rencontre ne peut se dérouler de nuit sans éclairage homologué, sous peine de perte du match par pénalité ;

La Commission valide l'engagement de MARCOUVILLE CITY CP en Seniors D4 et affecte l'équipe au groupe Seniors D4/A.

Ne peut, en conséquence, donner une suite favorable à la demande de coup d'envoi à 17h00.

Décide de fixer les horaires de coup d'envoi des équipes du club comme suit :





Le dimanche à 11h00 : U18 et U17 ;

Le dimanche à 13h00 : U16 et Seniors D3 ;

Le dimanche à 15h00 : U20 et Seniors D4.

Invite le club à mettre à jour son dossier d'engagement via *Extranet*.

CHAMPIONNAT U16

519260 – VALLEE DU SAUSSERON ES (U16 D3/B)

Courriel du 02/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe U16 D3/B.

Considérant que ce retrait intervient après la parution des calendriers ;

Décide d'infliger au club une amende de 110 € conformément à l'Annexe Financière n°2.

Invite le club à mettre à jour son dossier d'engagement via *Extranet*.

515375 – FRETTOISE ES (U16 D4)

Courriel du 07/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe U16 D4.

Invite le club à mettre à jour son dossier d'engagement via *Extranet*.

CHAMPIONNAT ANCIENS

561118 – MONTIGNY FC 95 (ANCIENS D4)

Notification Extranet du 05/09/2026

La Commission prend note de la création d'une équipe dans la catégorie Anciens.

Valide l'engagement de MONTIGNY FC 95 en Anciens D4.

551390 – ERMONT AS (ANCIENS D4)

Notification Extranet du 07/09/2026

La Commission prend note de la création d'une équipe dans la catégorie Anciens.

Valide l'engagement de l'ERMONT AS en Anciens D4.

CHAMPIONNAT U17

500575 – CORMEILLAIS ACS (U17 D1)

Courriel du 07/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe U17 D1.

Invite le club à mettre à jour son dossier d'engagement via *Extranet*.

511509 – ROISSY EN FRANCE US (U17 D1)

Courriel du 07/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe U17 D1.

Invite le club à mettre à jour son dossier d'engagement via *Extranet*.



**549561 – DEUIL ENGHIEU FC (U17 D1)**

Courriel du 07/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe U17 D1.

Invite le club à mettre à jour son dossier d'engagement via *Extranet*.

CHAMPIONNAT U14**549561 – DEUIL ENGHIEU FC (U14 D3/B)**

Notification Extranet du 07/09/2026

La Commission prend note du retrait d'engagement de l'équipe U14 D3.

Considérant que ce retrait intervient après la parution des calendriers ;

Décide d'infliger au club une amende de 110 € conformément à l'Annexe Financière n°2.

540630 – OLYMPIQUE ADAMOIS (U14 D5)

Courriel du 08/09/2026

La Commission prend note de la demande d'engagement d'une troisième équipe en U14 D5.

Valide l'engagement de l'OLYMPIQUE ADAMOIS 3 en U14 D5/B.

2. DEMANDE D'ALTERNANCE**527726 – FONTENAY EN PARISIS FC (CRITERIUM +45)**

Courriel du 07/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande d'alternance entre l'équipe +45 ans et l'équipe U18 du club.

Considérant qu'une erreur administrative a été constatée ;

Décide de basculer l'équipe FONTENAY EN PARISIS 1 en U18 D3/B.

3. DEMANDES DE MODIFICATION DE DATES / HORAIRES / LIEUX**78984074 - CROISSY U.S. 10 - MAGNY EN VEXIN FC 10 du 01/11/2026****(CRITERIUM +45/C)**

Demande du 27/08/2026, acceptée par MAGNY EN VEXIN FC le 04/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de CROISSY US visant à avancer la rencontre au 27/09/2026, en raison de la fermeture du stade le 1er novembre 2026.

Décide de valider la modification de date et de fixer la rencontre au 27/09/2026.





4. ÉTAT DES LIEUX – COMPOSITION DES GROUPES

CHAMPIONNAT CDM

La Commission, constatant qu'à ce jour huit équipes sont engagées en CDM D2, décide de prolonger la période d'engagement dans cette division jusqu'au lundi 28 septembre 2026 inclus.

CHAMPIONNAT U17

La Commission, constatant qu'à ce jour sept équipes sont engagées en U17 D1, décide de prolonger la période d'engagement dans cette division jusqu'au lundi 28 septembre 2026 inclus.

La Commission rappelle qu'à titre exceptionnel, et pour la seule saison 2026-2027, les clubs sont autorisés à engager deux équipes d'un même club en U17 D1.



COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 08 septembre 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité. Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment remplie sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATION

1. ENGAGEMENTS DES EQUIPES FEMININES

La Commission informe les clubs qu'il est possible d'engager des équipes jusqu'au 14 septembre 2026 dans les catégories suivantes :

- Seniors F D1 à 11 ;
- U18F à 11 ;
- U15F à 11 ;
- Seniors F à 8 ;
- U18F à 8 ;
- U15F à 8.





2. CONDITIONS DE VALIDATION DES ENGAGEMENTS

Pour les catégories suivantes, les clubs devront impérativement disposer d'un **minimum de 11 licenciées au 17 septembre 2026** afin de permettre la validation de l'engagement de leur équipe :

- Seniors F D1 à 11 ;
- U18F à 11 ;
- U15F à 11.

Pour les catégories à 8, les clubs devront impérativement disposer d'un **minimum de 8 licenciées au 21 septembre 2026** afin de permettre la validation de l'engagement de leur équipe :

- Seniors F à 8 ;
- U18F à 8 ;
- U15F à 8.

3. PUBLICATION DES GROUPES ET CALENDRIERS

Les groupes et calendriers seront publiés au plus tard le 28 septembre 2026, soit quinze jours avant le début des championnats.

4. MODALITES D'ENGAGEMENT DES EQUIPES A 8

Un [formulaire d'engagement](#) est disponible sur le site du DVOF et transmis aux clubs par l'intermédiaire de la messagerie officielle pour les catégories suivantes :

- Seniors F à 8 ;
- U18F à 8 ;
- U15F à 8.

5. BRASSAGE U15F A 8

Cette saison, des plateaux de brassage sont organisés jusqu'aux vacances de la Toussaint pour la catégorie U15F à 8.

Durant la période comprise entre le 14 septembre et le 10 octobre 2026, les clubs conservent la possibilité d'engager une équipe dans cette catégorie, y compris s'ils n'ont pas participé aux tours de brassage.

Les dates de brassage communiquées sont les suivantes :

- 3 octobre 2026 ;
- 10 octobre 2026.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL POUR LES ENFANTS

RÉUNION DU 7 SEPTEMBRE 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Escroignard
Mr Ait Larbi – M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Bastos (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Pour les Enfants) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





COURRIERS DES CLUBS

ECOUEN FC : Mail du 05/09/26

Pris note de votre demande d'engagement de vos équipes en Critérium Avenir. La commission soumet votre demande au Comité Directeur

ENTENTE SSG : Mail du 07/09/26

Pris note de l'adresse du stade pour les plateaux U8, à savoir : stade Auguste Delaune 52 rue du lieutenant Keiser 95110 Sannois à 9H30

Pris note également de votre impossibilité de recevoir des centres de plateau U7 suite à l'indisponibilité de votre terrain.

EZANVILLE US : Mail du 07/09/26

Pris note de votre demande des clubs par secteur. Un mail a été envoyée sur la messagerie des clubs pour vous avertir des jours et lieu de votre réunion.

GONESSE RC : Mail du 06/09/26

Pris note de votre demande d'être centre pilote pour la rentrée du Foot U9 du 19/09 et U7 du 26/09.

GROSLAY FC : Mail du 07/09/26

Pris note de votre demande d'être centre pilote pour la rentrée du Foot U7 du 26/09.

RAPPEL

La commission vous rappelle que tous les engagements d'équipes doivent être effectué dans FAL.

La date limite des inscriptions est le Mercredi 9 Septembre 2026.

Comme évoqué lors de la réunion en visio fin juin, 3 tours de brassage sont prévus les 26/09 – 03/10 et 10/10.

A l'issue de ces 3 journées, les groupes seront constitués, dans la mesure du possible par secteur, afin de disputer la 1^{ère} phase.

Toutes les équipes non engagées au 09/09 ne pourront pas prendre part à la 1^{ère} journée.

REUNIONS DE RENTREE

Afin de présenter les modifications du Football pour les enfants pour cette saison, la commission organise des réunions par secteur

- Le Jeudi 10/09 pour le **secteur Ouest à ERAGNY** - Stade Louis Larue (Club House) de 19h30 à 20h30.
- Le Vendredi 11/09 pour le **secteur Est à ROISSY en FRANCE** – Complexe des Tournelles, 55 rue Houdart de 19h30 à 20h30.
- Le Mardi 15/09 pour le **secteur Sud à ST GRATIEN** – Stade Michel Hidalgo, Salle G. Née (sous les tribunes) de 19h30 à 20h30.





JOURNEES DE RENTREE DU FOOT

U10 & U11 : Samedi 12/09

U8 & U9 Samedi 19/09

U6 & U7 Samedi 26/09

Yves ALLARD prendra contact directement avec les clubs qui seront « Site Pilote » ainsi que les clubs qui seront invités sur ces centres.



PROCHAINE REUNION LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026



COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL DES ENFANTS SECTION FÉMININE

Réunion du 08 septembre 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 18h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x30minutes, pause de 5 à 10mn
U13F et U13F Avenir : 2x35minutes dont pause coaching de 2 mn après 15mn de jeu par mi-temps, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

ENGAGEMENTS DES EQUIPES FEMININES – U7F A U13F

La Commission informe les clubs que l'engagement des équipes dans les catégories U7F, U9F, U11F, U13F et U13F Avenir, à 8 ou à 5, s'effectuera via FAL (Foot Animation Loisir).

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT

Les clubs ont la possibilité d'engager des équipes jusqu'au 13 octobre 2026 dans les catégories suivantes :

- U11F à 8 ;
- U13F à 8 ;
- U13F Avenir.

CONDITIONS DE VALIDATION DES ENGAGEMENTS

Pour les équipes engagées dans les catégories concernées, les clubs devront impérativement disposer d'un minimum de 8 licenciées par équipe au 13 octobre 2026 afin de permettre la validation de leur engagement.



**PUBLICATION DES GROUPES ET CALENDRIERS**

Les groupes et calendriers seront publiés au plus tard le 27 octobre 2026, soit dix jours avant le début des critères.

ENGAGEMENT DES EQUIPES U11F ET U13F A 5

Les clubs pourront engager une équipe U11F à 5 ou U13F à 5 tout au long de la saison.

Toute nouvelle équipe engagée sera intégrée à un prochain plateau de sa catégorie, dans un délai minimum de deux semaines suivant son engagement.

PLATEAUX DE BRASSAGE U11F ET U13F

Cette saison, trois plateaux de brassage sont organisés avant les vacances de la Toussaint pour les catégories U11F et U13F.

Entre le 14 septembre et le 10 octobre 2026, les clubs conservent la possibilité d'engager une équipe dans l'une de ces catégories, y compris si celle-ci n'a pas participé à l'ensemble des tours de brassage.

U11F :

- 26 septembre 2026 ;
- 3 octobre 2026 ;
- 10 octobre 2026.

U13F :

- 26 septembre 2026 ;
- 3 octobre 2026 ;
- 10 octobre 2026.

U9F – PLATEAU N° 1

Le premier plateau U9F est programmé le 3 octobre 2026.

U7F – RASSEMBLEMENT N° 1

Le premier rassemblement U7F est programmé le 10 octobre 2026.





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 8 SEPTEMBRE 2026

Présents : M. Plassart (Président), Mme Chakri (Comité) Mme Bouazi, Mme. Ducros, M.Diaz.

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Le CDIF vous informe de l'ouverture des inscriptions aux formations « Tout Terrain » pour la saison 2026-2027.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont **dès à présent ouvertes** sur la plateforme de formation de la FFF. Pour accéder aux formations et procéder à votre inscription, vous devez disposer d'un **compte FFF** :

[Accéder aux formations « Tout Terrain » et s'inscrire](#)

Pour toute question ou information complémentaire concernant les formations « Tout Terrain », vous pouvez contacter :

Thomas MESMIN

tmesmin@district-foot95.fff.fr

01.34.08.33.04

CALENDRIER 2026 / 2027

FORMATIONS DIRIGEANTS / CDIF

En noir => Formation CDIF / DVOF

En bleu => Formation CDIF / IR2F

Mise à jour le 08/09/2026

SEPTEMBRE 2026

- Formation FMI : Jeudi 17 Septembre 2026 - 18h30/20h00
- Arbitre occasionnel : Jeudi 17 Septembre 2026 - 18h30/20h30
- **Accompagner une équipe U6-U11** **Samedi 26 Septembre 2026 – 8h00/12h00**
- **Accompagner une équipe U12 à seniors** **Samedi 26 Septembre 2026 – 14h00/18h00**
- Formation FMI : Mardi 29 Septembre 2026 - 19h00/22h00

OCTOBRE 2026

- Arbitre occasionnel : Mardi 13 Octobre 2026 - 19h00/22h00
- **Accompagner une équipe U6-U11** **Samedi 24 Octobre 2026 – 8h00/12h00**
- **Accompagner une équipe U12 à seniors** **Samedi 24 Octobre 2026 – 8h00/12h00**





NOVEMBRE 2026

- Le secrétaire de club : Samedi 07 14 Novembre 2026 - 08h00/12h00

DECEMBRE 2026

- Délégué de terrain : Samedi 05 Décembre 2026 - 9h00/12h00

JANVIER 2027

- Clés de la gestion financière : Samedi 16 Janvier 2027 - 8h00/12h00

FEVRIER 2027

- Gérer l'emploi : Samedi 06 Février 2027 - 8h00/12h00

MARS 2027

MAI 2027

- CFI projet club : Samedi 22 Mai 2027 - 8h00/12h00

JUIN 2027





FMI – MODIFICATIONS

Installer la version **5.0.17** sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Vérifier les Mots De Passe bien avant les rencontres.

Pour préparer toutes vos rencontres,

Connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.





La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

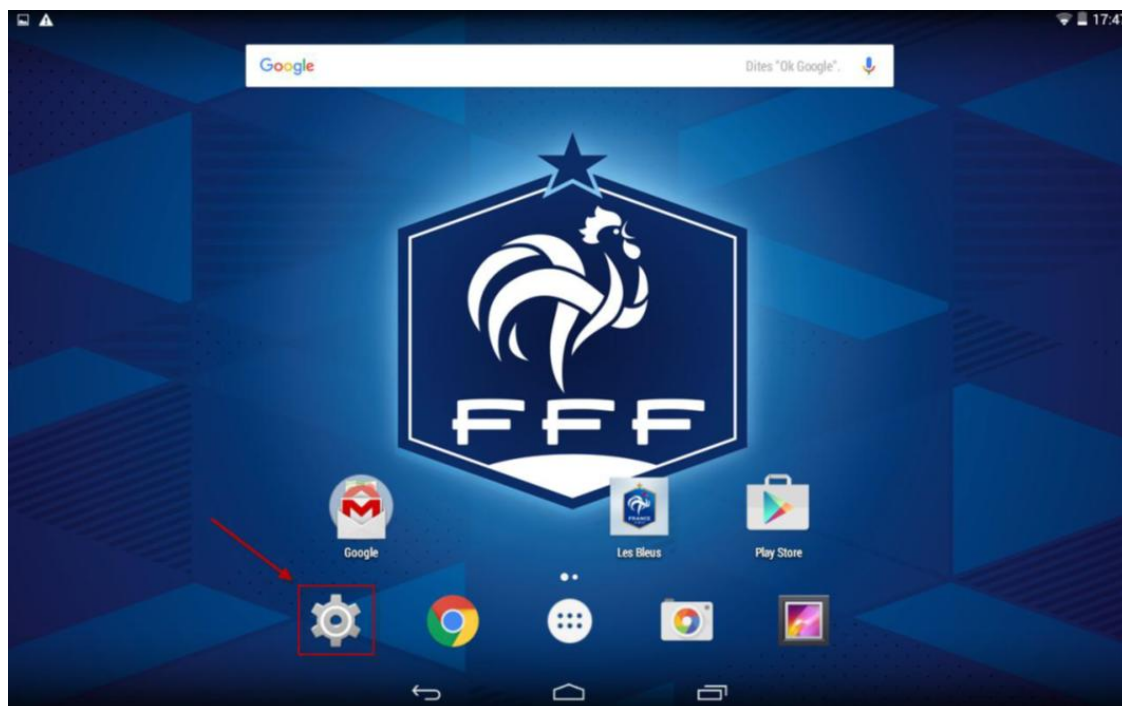
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

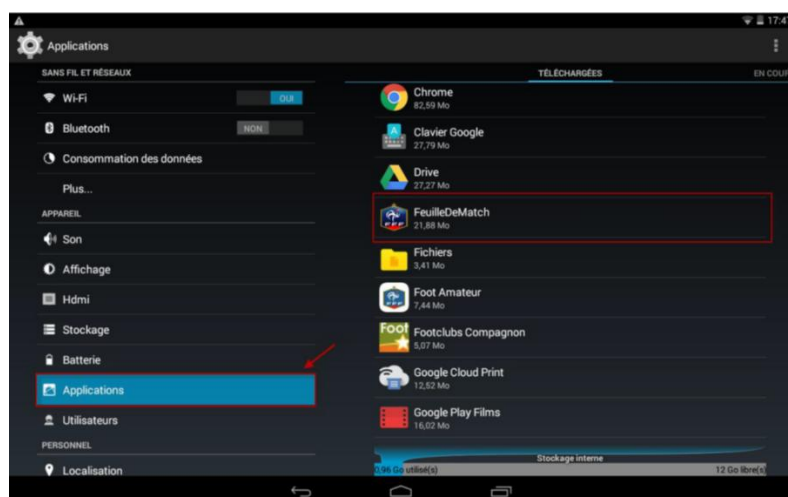
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.

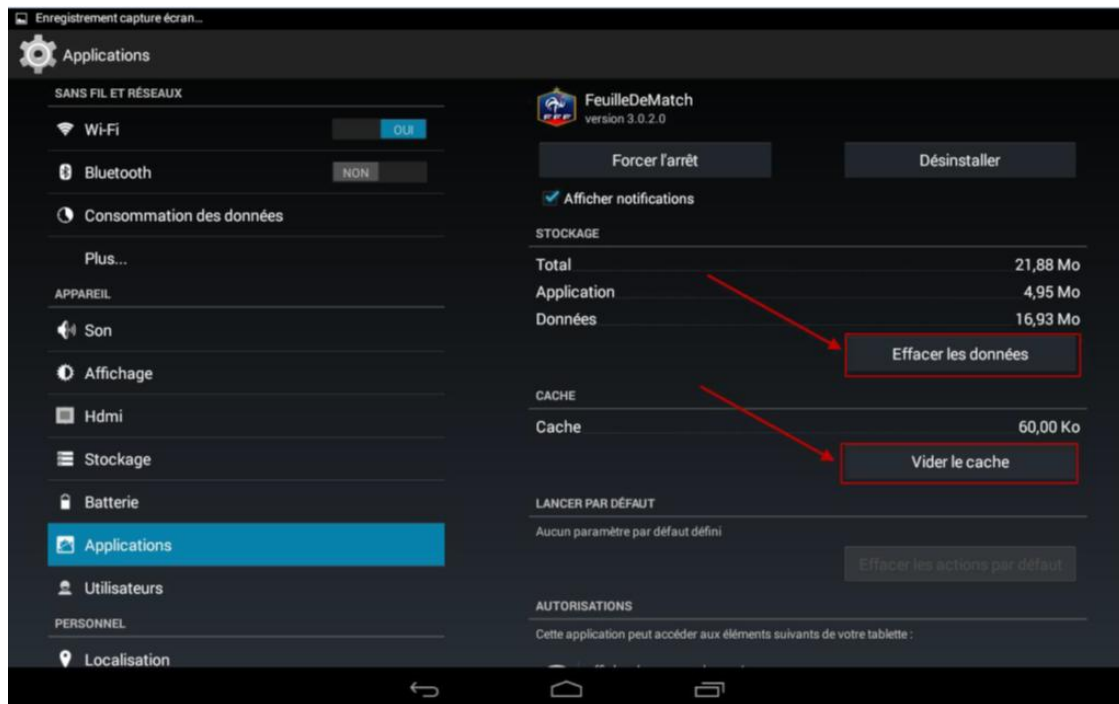




☞ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



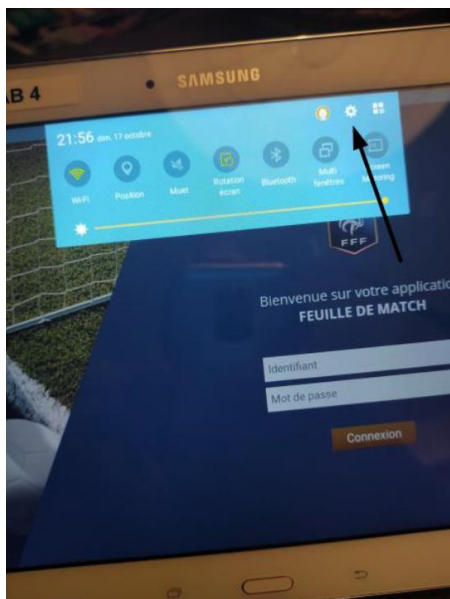
☞ Effacer les données et vider le cache



🔗 Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

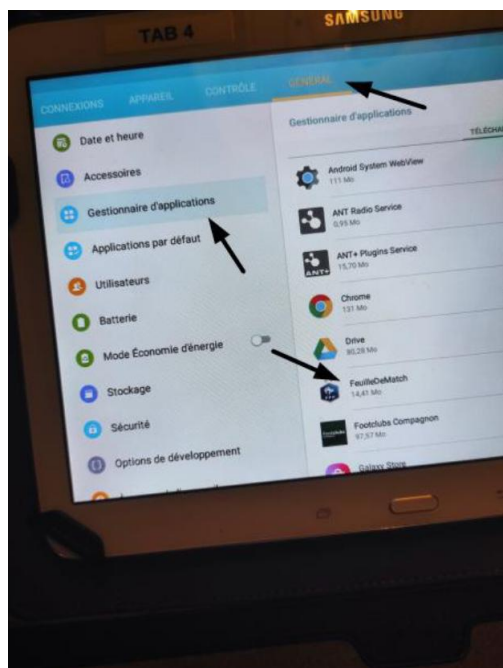
AUTRES TABLETTES

🔗 Allez dans paramètres de la tablette.

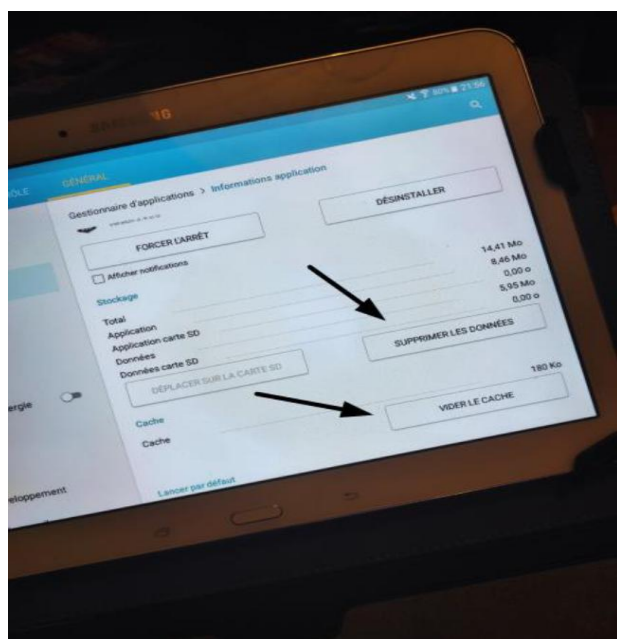


🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 08 SEPTEMBRE 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Da Mata.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

[Article 3.4](#)

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





Ville de PONTOISE : NNI 955000201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de Saint Leu La Foret: NNI 955630101

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 07 septembre 2026 à 14h00, au Stade Gérard HOULLIER, Rue Charles CROS pour classement de l'installation.

Ville de SARCELLES: NNI 955859903

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 03 septembre 2026 à 15h30, au gymnase Michel BRIAND, Rue VOLTAIRE pour classement de l'installation.

Ville de SARCELLES: NNI 955859902

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 03 septembre 2026 à 14h00, au gymnase SAINT EXUPERY, 2, allée Jacques BENIGNE BOSSUET pour classement de l'installation.

Ville de ECOUEN: NNI 952050101 et 952050102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement, au Stade Municipal, 18, rue du Maréchal FOCH, pour classement des éclairages.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 08 SEPTEMBRE 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).



**COURRIERS CLUBS**

Afs Vauréal : Mail du 07-09-26

Pris note du désengagement de votre équipe 2 en Senior D2.

Rc Eaubonne : Mail du 07-09-26

Pris note de votre modification du jour des matchs : le mardi à 20H30

EVOLUTION DU TEMPS DE JEU – SAISON 2026/2027

Le Comité de Direction de la LPIFF a validé la modification du temps de jeu des compétitions futsal nationales et régionales des catégories U16 à Seniors masculines et U18F à Seniors Féminines (modification annoncée dans le PV Futsal de Ligue du 06 juillet 2026).

Le district du Val d'Oise de Football doit donc modifier également le temps de jeu des compétitions départementales correspondantes.

Le Comité de Direction du DVOF lors de sa réunion du 17 juillet 2026 a validé la modification du temps de jeu ci-dessous :

Championnats Seniors et Coupes départementales : **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U16 : **2 x 30 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U14 : **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium et Challenge U12 : **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre

Critérium U10 : **2 x 20 mn** sans arrêt du chronomètre

La Commission invite les clubs concernés à prendre leurs dispositions pour bénéficier d'un créneau horaire de match compatible avec cette évolution de temps de jeu.

MATCHS REMIS

Modification de dates des rencontres suite au tirage de la Coupe Nationale.

SENIOR D1

Match n° 79264491 : Cergy-Pontoise Fc1 / Montmagny Asfs : **lundi 21-09-26 à 20H00**

SENIOR D2

Match n° 79267161 : AJED 2 / Garges Djibson 3 : **le lundi 05-10-26 à 20H30**

Match n° 79267165 : Montmagny Asfs 2 / Académy 95 2 : **le lundi 05-10-26 à 20H45**





CALENDRIER SENIORS D1 SAISON 2026 / 2027

CHAMPIONNAT FUTSAL (Groupe à 10)

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
14-sept.-26 au 20-sept.-26	21-sept.-26 au 27-sept.-26	5-oct.-26 au 11-oct.-26	2-nov.-26 au 8-nov.-26	16-nov.-26 au 22-nov.-26	30-nov.-26 au 6-déc.-26	7-déc.-26 au 13-déc.-26	14-déc.-26 au 20-déc.-26	18-janv.-27 au 24-janv.-27
2 - 9 4 - 7 6 - 5 8 - 3 10 - 1	3 - 1 5 - 8 7 - 6 9 - 4 2 - 10	4 - 2 6 - 9 8 - 7 1 - 5 10 - 3	5 - 3 7 - 1 9 - 8 2 - 6 4 - 10	6 - 4 8 - 2 1 - 9 3 - 7 10 - 5	7 - 5 9 - 3 2 - 1 4 - 8 6 - 10	8 - 6 1 - 4 3 - 2 5 - 9 10 - 7	9 - 7 2 - 5 4 - 3 6 - 1 8 - 10	1 - 8 3 - 6 5 - 4 7 - 2 9 - 10
Journée 18	Journée 10	Journée 11	Journée 12	Journée 13	Journée 14	Journée 15	Journée 16	Journée 17
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
10-mai-27 au 16-mai-27	25-janv.-27 au 31-janv.-27	1-févr.-27 au 7-févr.-27	22-févr.-27 au 28-févr.-27	1-mars-27 au 7-mars-27	8-mars-27 au 14-mars-27	22-mars-27 au 28-mars-27	19-avr.-27 au 25-avr.-27	3-mai-27 au 9-mai-27

DIVISION 1 Gr U		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	850889	MONTMAGNY ASFS 1
2	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
3	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
4	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
5	551445	PARMAIN FUTSAL AS 1
6	560543	ARNOUVILLE CF 1
7	561101	MONTIGNY LVDB 1
8	560466	MSF 1
9	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 2
10	552305	OSNY UNITED 1

Suite au forfait général de l'équipe de Bezons Fc 1 avant le début du championnat, la commission futsal en application de l'Art. 14.5 du RS du Dvof, décide de faire monter en Senior D1 l'équipe de Foot Indoor Loisir (meilleur 3^{ème} du championnat de D2 2025/2026).

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match.





ENGAGEMENTS SENIORS D2 SAISON 2026 / 2027

A la date limite du 31-08-26, la commission futsal valide l'engagement de 24 équipes pour le championnat de D2 Futsal.

La commission Futsal propose à la validation du Comité de direction du DVOF du mardi 08-09-26 la composition de 2 groupes de 12 équipes pour le championnat de D2.

L'ajout d'équipe supplémentaire ne sera plus possible sauf désengagement d'équipes avant le début du championnat.

CHAMPIONNAT FUTSAL (Groupe à 12)

Journée 01	Journée 02	Journée 03	Journée 04	Journée 05	Journée 06	Journée 07	Journée 08	Journée 09	Journée 10	Journée 11
Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller	Aller
14-sept.-26 au 20-sept.-26	21-sept.-26 au 27-sept.-26	5-oct.-26 au 11-oct.-26	2-nov.-26 au 8-nov.-26	16-nov.-26 au 22-nov.-26	30-nov.-26 au 6-déc.-26	7-déc.-26 au 13-déc.-26	14-déc.-26 au 20-déc.-26	18-janv.-27 au 24-janv.-27	9-nov.-26 au 15-nov.-26	11-janv.-27 au 17-janv.-27
2 - 11 4 - 9 6 - 7 8 - 5 10 - 3 12 - 1	3 - 1 5 - 10 7 - 8 9 - 6 11 - 4 2 - 12	4 - 2 6 - 11 8 - 9 10 - 7 1 - 5 12 - 3	5 - 3 7 - 1 9 - 10 11 - 8 2 - 6 4 - 12	6 - 4 8 - 2 10 - 11 1 - 9 3 - 7 12 - 5	7 - 5 9 - 3 11 - 1 2 - 10 4 - 8 6 - 12	8 - 6 10 - 4 1 - 2 3 - 11 5 - 9 12 - 7	9 - 7 11 - 5 2 - 3 4 - 1 6 - 10 8 - 12	10 - 8 1 - 6 3 - 4 5 - 2 7 - 11 12 - 9	11 - 9 2 - 7 4 - 5 6 - 3 8 - 1 10 - 12	1 - 10 3 - 8 5 - 6 7 - 4 9 - 2 11 - 12
Journée 22	Journée 12	Journée 13	Journée 14	Journée 15	Journée 16	Journée 17	Journée 18	Journée 19	Journée 20	Journée 21
Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour	Retour
10-mai-27 au 16-mai-27	25-janv.-27 au 31-janv.-27	1-févr.-27 au 7-févr.-27	22-févr.-27 au 28-févr.-27	1-mars-27 au 7-mars-27	8-mars-27 au 14-mars-27	22-mars-27 au 28-mars-27	19-avr.-27 au 25-avr.-27	3-mai-27 au 9-mai-27	15-mars-27 au 21-mars-27	29-mars-27 au 4-avr.-27

DIVISION 2 - GR A		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	565896	EAUBONNE RC1
2	850889	MONTMAGNY ASFS 2
3	580869	CFJ PERSANAISE 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 2
5	565187	AJED 2
6	551445	PARMAIN FUTSAL AS 2
7	561101	MONTIGNY LVDB 2
8	560467	MSF 2
9	565894	DIABLOTS UNITED 1
10	553776	GARGES DJIBSON ASC 3
11	565605	AKACIAS FUTSAL 1
12	565321	JC ACADÉMY 2

DIVISION 2 - GR B		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	530279	BEZONS USO 1
2	581364	GOUSSAINVILLE FC 2
3	560814	FUTSAL CLUB VLB 2
4		EXEMPT
5	560866	COMBO FUTSAL 2
6	565187	AJED 1
7	580882	MARCOUVILLE CITY CP 3
8	580487	MÉRY-MÉRIEL FC 1
9	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 3
10	565322	JEF 1
11	565321	JC ACADÉMY 1
12	565605	AKACIAS FUTSAL 2





ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2026 / 2027

Les feuilles d'engagement des équipes de jeunes seront à retourner au secrétariat du DVOF pour **le mercredi 09 septembre dernier délai** afin de pouvoir valider l'organisation des plateaux et critérium lors de la réunion clubs.

Obligations clubs :

Critériums U10 - U12 - U14 (2 équipes max par catégorie) : nécessité d'avoir un créneau fixe pour chaque catégorie le samedi ou le dimanche.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application Google Forms** transmise aux clubs courant juillet. La commission demande aux clubs d'indiquer le nom et l'adresse du gymnase ainsi que le jour et l'heure de début des rencontres.

Plateaux U8 Futsal : nécessité d'avoir un créneau fixe le samedi ou le dimanche différent de celui prévu pour les critères U10 à U16.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur **l'application FAL** disponible sur le site du DVOF. La commission demande aux clubs d'indiquer le nom et l'adresse du gymnase ainsi que le jour et l'heure de début des plateaux.

Les clubs ne disposant pas de créneaux distincts pour les plateaux et les critères ne pourront pas engager d'équipes dans toutes les catégories.

RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information sur la présentation des calendriers seniors et jeunes.

L'organisation des critères jeunes et des plateaux Futsal :

Le lundi 14 septembre 2026 à 19h30.

Présence obligatoire des clubs sous peine **d'amende de 50€** conformément à l'annexe financière du DVOF.

Prochaine réunion : Lundi 14-09-26 à 18H30

